

remboursement de téléphone portable

Par **sistadream**, le **25/02/2007** à **16:44**

Bonjour à tous,

Je ne savais pas trop où poster ce sujet alors me voila dans dossier divers

J'ai un problème du à l'achat d'un telephone portable et je me demande si je la loi peut m'aider a me faire rembourser.

J'ai acheter mon telephone portable dans une boutique(sachant que j'ai acheter uniquement le portable et pas de forfait).J'ai payé environ 200euros,ce qui n'est pas negligeable.

Au bout de deux semaines,sans qu'il y est eu le moindre choc je constate que l'écran est cassé,enfin les cristaux ont éclatés.

Je voulais donc me faire rembourser par le magasin ,cependant entre temps celui ci a fermé et ce n'est pas une "chaine".

A qui puis-je demander des comptes??

A la marque?

Que faire pour revoir mon argent?

[color=darkred:15abwhk0]Edit de Mathou : titre et déplacement du sujet.[/color:15abwhk0][[/color]

Par **Angie**, le **25/02/2007** à **17:18**

Parfois il y a une garantie avec les cartes bancaires relis voir ton contrat avec la banque enfin si tu as acheté ton tel avec ta carte bien sur